

## SAINTE-MARIE

# Les aménagements de l'îlet inaugurés

C'est demain que la ville de Sainte-Marie et l'Office nationale des forêts (ONF) procéderont à l'inauguration des travaux d'aménagements de l'îlet Sainte-Marie. Exposition-photos au cinéma Excelsior, couper de « liane » sur l'îlet et dévoilement de plaque face au tombolo constitueront les principaux temps forts de la manifestation.

Afin de protéger et de valori-

ser l'îlet, une étude a été menée en 2009 par l'ONF et la municipalité de Sainte-Marie. Un important programme de travaux avait été alors mis en œuvre sur une période s'étalant de mars 2011 à septembre 2012.

L'îlet Sainte-Marie et son tombolo représentent l'une des curiosités naturelles les plus visitées de l'île. L'ouverture du tombolo qui se produit généralement de la fin

du mois de janvier jusqu'au début du mois d'août, est un des temps forts qui rythment la vie de la cité samaritaine. Mais bien que fréquenté par un nombreux public, l'îlet était totalement dépourvu d'équipements et de supports d'information. Les visiteurs empruntaient l'ensemble de la surface du site, piétinant la végétation, érodant les sols et parcourant sans le savoir les zones de nidification des

oiseaux (les Sternes de Dougall).

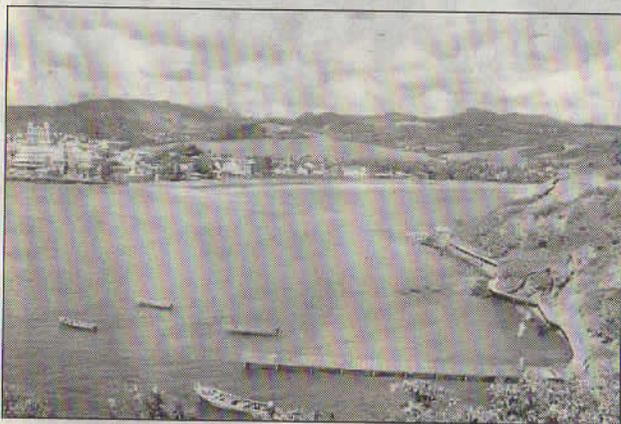
Les travaux entrepris par la ville et l'ONF pour pallier ces problèmes, démarrés en mars dernier, sont donc arrivés à leur terme. Parmi ceux-ci, notons la réalisation d'un platelage bois reliant sur 200

mètres les deux parties de l'îlet, un ponton en mer de 31 mètres permettant aux embarcations des marins pêcheurs d'accoster, la réalisation de l'accès à la croix des marins et la réfection complète de son socle.

Demain, cette journée com-

mémorative sera résolument festive puisque, hasard du calendrier, la manifestation se déroulera pendant qu'un peu plus loin, sur la place Félix-Lorme, le Mana (Marché agricole du Nord Atlantique) fêtera ses douze ans.

R.So.



Des aménagements ont été réalisés afin de protéger et de valoriser l'îlet.

### Plan de financement

Le montant total de l'opération s'élève à 474 730 euros H.T. selon le plan de financement suivant : Union Européenne (Feder) 218 405 euros, soit 46 %, Etat (MEDDTL) 23 695 euros, soit 5 %, conseil régional 87 340 euros, soit 18,4 %, conseil général 107 340 euros, soit 22,6 %, Office national des forêts 37 950 euros, soit 8 %.